

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2026_026

DOMAINE : Convention de partenariat

OBJET : Convention de partenariat entre l'Ecole Anatole France de Beynes, la Caisse des écoles de Beynes et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du centre culturel la Barbacane pour des ateliers théâtre

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juin 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec l'**Ecole élémentaire Anatole France** sise 36-42 rue de la République, 78650 Beynes représentée par son chef d'établissement et **La Caisse des écoles de Beynes** sise Mairie de Beynes - Place du 8 mai 1945, 78650 Beynes représentée par son Président, pour la mise en place d'ateliers Théâtre,

DÉCIDE

Article 1

De passer une convention de partenariat, avec l' **Ecole élémentaire Anatole France** représentée par son chef d'établissement **et La Caisse des écoles de Beynes** représentée par son Président qui a pour objet l'organisation d'un projet d'éducation artistique et culturelle, organisé par la Barbacane à destination des élèves de l'école élémentaire Anatole France pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 2

Dit que le projet décrit ci-dessous est financé par La Caisse des Ecoles de Beynes en totalité (hors coût logistique et technique et personnel permanent de La Barbacane) :

- Discipline artistique : théâtre
- Artiste ou compagnie impliquée : Robin Rolland (auteur/ comédien/metteur en scène)
- Nombre d'élèves concernés : 42 élèves (1 classe de CE1/CE2 + 1 classe de CE2/CM2)
- Nombre d'heures d'intervention : 18h d'ateliers de pratique + 2h (répétition + restitution)
- Lieu des interventions artistiques : salle de danse de la Barbacane + salle polyvalente de l'école
- Date des ateliers : 23 janvier ; 20 février ; 9 mars ; 27 mars ; 3 avril ; 13 avril
- Date de restitution : 4 mai 2026 à la Barbacane

Article 3

Dit que La Caisse des Ecoles de Beynes s'engage à verser **au Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane**, en contrepartie de la présente convention, une participation forfaitaire de **1 220 € TTC (Mille deux cent vingt euros)**.

A ceci, s'ajoute les sorties aux spectacles faisant partie intégrante du projet culturel, objet de la Convention : Spectacle : 6 pieds sur Terre (cirque) le vendredi 6 février 2026 à la Barbacane pour 88 élèves

Article 4

Madame la directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par :
télétransmission en Préfecture et publication
sur le site de la Barbacane le 3 avril 2026*

Beynes, le 1^{er} avril 2026
Le Président
Yves REVEL

